



HAL
open science

Le poisson dans la Grèce ancienne : un aliment déconsidéré ?

Noëlle Icard, Anne-Violaine Szabados

► To cite this version:

Noëlle Icard, Anne-Violaine Szabados. Le poisson dans la Grèce ancienne : un aliment déconsidéré ?. Sandrine Costamagno. Histoire de l'alimentation humaine : entre choix et contraintes, 138, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), pp.250-264, 2014, Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques. hal-01715590

HAL Id: hal-01715590

<https://hal.science/hal-01715590v1>

Submitted on 15 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Le poisson dans la Grèce ancienne : un aliment déconsidéré ?

Noëlle ICARD,
Anne-Violaine SZABADOS

Ingénieurs analystes en sources anciennes,
UMR 7041–Archéologie et Sciences de l'Antiquité,
CNRS, MAE-René Ginouvès

Extrait de : Sandrine COSTAMAGNO (dir.),
Histoire de l'alimentation humaine : entre choix et contraintes, Paris,
Édition électronique du CTHS (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2014.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du CTHS dans le cadre de la publication des actes du
138^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Rennes en 2013.

L'étude de la documentation iconographique, archéologique et textuelle, abondante mais néanmoins lacunaire, révèle une image paradoxale de la consommation de poisson dans l'antiquité grecque. Une grande partie de ces documents nous donnent l'impression, certainement proche de la réalité, que le poisson était un aliment très répandu et plutôt prisé, même s'il existait des exceptions. Consommé dans la vie quotidienne mais aussi dans un contexte culturel, parfois même offert aux dieux, cet aliment particulier a cependant été rejeté par certains. Pour diverses raisons, le poisson et sa consommation pouvaient avoir une connotation négative. Nous tenterons de présenter des modalités de la consommation de poisson dans la Grèce antique en faisant ressortir ce paradoxe.

La pêche et la vente du poisson : une pratique courante

Les premières images qui viennent à l'esprit lorsqu'on évoque la consommation de poisson dans l'antiquité grecque sont négatives. Nous pensons à Ulysse et ses compagnons, qui ne se résolvent à pêcher et manger du poisson que lorsque toutes les autres ressources sont épuisées¹, ou aux héros de l'*Illiade* qui semblent ne se nourrir que de pain et de viande grillée², en opposition avec des peuples exotiques tels les Ichthyophages qui tirent toute leur subsistance de la mer et ignorent les nourritures qui, pour un Grec, sont à la base de la civilisation³. Pourtant, les sources variées dont nous disposons pour la Grèce ancienne montrent que, dans cette société où les moyens de subsistance sont parfois précaires, la pêche est l'une des façons de se procurer des ressources alimentaires.

Les thèmes de la pêche et de la consommation de poisson ont été traités dans de nombreux textes antiques parmi lesquels nous pouvons mentionner les *Halieutiques* d'Oppien et les *Deipnosophistes* (*Le banquet des Savants*) d'Athénée. Ce dernier ouvrage, en partie consacré aux produits de la mer, est particulièrement précieux pour les nombreuses citations d'ouvrages plus anciens et pour certains disparus. Les représentations figurées et les résultats des fouilles viennent en appui de ces textes. Les découvertes de matériel de pêche – hameçons, poids de filets ou harpons – dans des tombes et dans des sanctuaires tels ceux de Délos, Pérachora, Thasos ou encore de

1. *Odyssée* IV 368 ; XII, 331-332.

2. Par ex. *Illiade*, IV 343-346 ; IX 199-222.

3. Diodore, *Bibliothèque* III 15-16.

l'Isthme de Corinthe, trouvent ainsi un écho dans des épigrammes votives de l'*Anthologie Palatine* mentionnant les offrandes de pêcheurs à leurs divinités protectrices⁴.

Les scènes de pêche sont rares dans l'iconographie grecque mais quelques peintures de vases attiques nous donnent des informations précieuses, même si, comme les poètes, les artistes ne traitent que quelques thèmes choisis. Très peu de ces images montrent la pêche en mer⁵, qui existait pourtant. Comme le suggère la représentation de rochers, les scènes montrent plutôt une pêche côtière, probablement la pêche la plus répandue et pouvant être pratiquée par tous, même les plus humbles. L'intérieur d'une coupe du Peintre d'Ambrosios⁶ présente un jeune pêcheur qui pêche à la ligne, accroupi sur un rocher au pied duquel est placée une nasse (fig. 1). Sur une péliké du peintre de Pan conservée à Vienne⁷, deux pêcheurs coiffés d'un bonnet de peau sont vêtus comme des artisans. L'un d'eux vient de prendre un poisson à l'hameçon et tient un panier. Sur un lécythe de New York⁸ (fig. 2) c'est Héraclès qui tend sa ligne, dans la même attitude que les précédents, ce qui montre qu'une activité banale pouvait être accomplie par un héros. Il est encadré par deux divinités protectrices de la pêche reconnaissables à leurs attributs : un trident et un caducée pour Poséidon, un caducée pour Hermès.

Sur la péliké de Vienne, le jeune compagnon du pêcheur porte sur l'épaule un panier au bout d'un bâton et semble attendre que le second soit rempli (fig. 3) pour le porter aussitôt à la vente comme le montre l'autre face de ce vase. Sur celle-ci, un jeune homme, portant ses paniers sur une perche, passe à grands pas devant un hermès, type de statue qui marquait carrefours et chemins, et dont la présence confirme qu'il s'agit d'une scène de transport. Une amphore du Peintre d'Ambrosios⁹ illustre le transport des gros poissons : deux thons, particulièrement appréciés, sont suspendus à une perche par la queue. L'acheminement du poisson sur des distances plus ou moins longues est documenté par les sources écrites. Une inscription trouvée à l'Asclépiéion d'Épidaure mentionne un marchand, Amphimnastos, qui transportait des poissons d'Argos à Tégée et une épigramme met en scène un vainqueur à Olympie qui accomplissait ce même trajet, avec des paniers de poissons sur son épaule¹⁰, ce qui atteste l'existence d'une « route du poisson » entre la côte argienne et Tégée.

Sitôt pêchés, les poissons sont vendus, parfois même encore sur le rivage. Sur l'autre face de l'amphore du Peintre d'Ambrosios, un homme porte deux paniers pleins de petits poissons tandis qu'un autre, accroupi, manipule des poissons sur le sol, peut-être dispose-t-il sa marchandise ? Cette scène évoque les premiers mots d'une épigramme de Phaniás :

« Pêcheur qui tend ta ligne sur le rivage, descends de ton rocher, regagne la terre ferme et prends-moi comme premier client... »¹¹

Plusieurs autres textes dépeignent l'impatience de l'amateur de poissons. Par exemple Strabon¹² rapporte comment des habitants de Iasos, dans l'île de Rhodes, cessent d'écouter un citharède renommé dès que sonne la cloche annonçant l'ouverture du marché au poisson, quittent immédiatement la place et se ruent au marché.

4. *Anthologie Palatine* VI, 4, 5, 25-30, 38, 90, 192-193. Pour Délos, par ex. *EADélos* 18, 201 n°92. Pour de la bibliographie et d'autres références sur des offrandes, voir N. Icard, P. Linant de Bellefonds, A.-V. Szabados, « La pêche dans le monde grec et romain », p. 383 n. 50-57.

5. Par exemple une plaque d'ivoire du sanctuaire d'Artémis Orthia (N. Icard, L. Kahil, *Helene*, n°181).

6. Boston MFA 01.8024, vers 510-500 av. J.-C. B. Sparkes, "A Pretty Kettle of Fish", p. 152 fig. 11.2.

7. Vienne Kunsthist. Mus. 3727, vers 480-470 av. J.-C. Sparkes, *Ibid.*, fig. 11.3.

8. MMA 56.171.33, vers 510-480 av. J.-C. J. Boardman, "Herakles at Sea", p. 194 pl. 33, 4-6.

9. Berlin, Staatl. Mus. 4860. B. Sparkes, "A Pretty Kettle of Fish", p. 154 fig. 11.5 et 11.6.

10. *IG* IV 1, 123, l. 21-29. IV^e siècle av. J.-C. ; Aristote, *Rhétorique* I, 32 (1365a) : « Autrefois ayant sur les épaules le rude joug où pendaient les paniers, je portais les poissons d'Argos à Tégée » (trad. M. Dufour).

11. *Anthologie Palatine* VI 304 (trad. P. Waltz).

12. *XIV* 2, 21.

Quelques vases d'Italie méridionale illustrent la façon dont le poisson était commercialisé. L'image un peu caricaturale, peut-être à mettre en rapport avec une farce, offerte par un cratère en cloche sicilien du début du IV^e siècle av. J.-C.¹³, montre que les gros poissons étaient débités en morceaux : un client tend une pièce de monnaie sur sa main ouverte à un poissonnier qui coupe le thon posé sur un billot à trois pieds. Au sol se trouvent la tête du thon et un autre poisson, entier. Un cratère en cloche apulien¹⁴ transpose dans un monde de fantaisie une scène de la vie quotidienne, scène de marché ou peut-être de cuisine : couteau en main, un satyre touche la nageoire dorsale d'une grosse perche posée sur le billot tandis qu'à la place du client une femme tient la queue du poisson sur lequel elle verse de l'eau.

Les portraits très vivants dressés par les auteurs antiques, surtout des Comiques, des échanges entre poissonniers et clients au marché, donnent une image, certes exagérée, de scènes de la vie quotidienne. Les poissonniers sont présentés comme des profiteurs qui vendent leur marchandise à des prix prohibitifs, des filous prêts à tout pour écouler à meilleur prix un produit plus ou moins frais, allant jusqu'à feindre un malaise pour qu'un complice arrose les poissons et leur donne meilleure mine, ce qui était interdit. Comparés à la Gorgone, ils pétrifient les clients qui, de leur côté, n'hésitent pas à marchander. Dans son *Art de faire des provisions* (*Opsonètikè technè*), le poète comique Lyncée de Samos conseillait par exemple de déprécier la marchandise pour faire baisser les prix, toujours présentés comme très élevés. Diphile, dans son *Commerçant*, ironise en disant que Poséidon serait le plus riche des dieux si on lui versait une redevance sur le prix du poisson¹⁵. Le thème de la cherté des poissons, traité principalement par les Comiques¹⁶, pourrait être mis en rapport avec les difficultés économiques du IV^e siècle av. J.-C.

D'autres documents montrent l'importance accordée au prix des produits de la mer. Par exemple, des règlements, conservés grâce à des inscriptions des III^e et II^e siècle av. J.-C. à Delphes¹⁷ ou à Akraiphia¹⁸ (Béotie), fixent les tarifs maximum autorisés. À leur lecture, nous constatons que bien qu'on ait jugé nécessaire de réguler les prix, le poisson n'était pas si coûteux que cela dans la réalité. De tels décrets suggèrent que la consommation de poisson était un phénomène courant et populaire, car il est peu probable que des mesures auraient été prises pour limiter les prix d'un produit de luxe.

Ces inscriptions, de même que les autres textes, nomment de nombreux poissons et établissent une sorte de classement par taille et par qualité : les poissons de mer sont plus prisés et plus chers que ceux d'eau douce, à l'exception des anguilles du lac Copais, véritables produits de luxe¹⁹. Les grosses pièces ont plus de valeur et certaines parties du thon, du congé ou du bar peuvent atteindre des sommets selon les périodes et les lieux de vente. Les moins chers sont les petits poissons – y compris les anchois – consommés par une grande partie de la population et vendus comme « poissons à griller » (*phryktoi*), « à cuire sur le charbon » (*épanthrakides*), « à bouillir » (*hepsétoi*). Les plus petits, le fretin, vendus mélangés, sont considérés comme une nourriture digne des mendiants²⁰. L'effet de certaines espèces sur la santé est également signalé²¹.

13. Cefalù, Mus. Mandralisca. Des Iles Lipari. Vers 380-370 av. J.-C. J. Chamay, « Une scène de la vie quotidienne sur une péliké du peintre de Sylée », p. 284, fig. 4.

14. Autrefois Munich, coll. Priv. Chamay, *Ibid.*, p. 285 fig. 5.

15. Athénée VI 224d-226a (critique des poissonniers) ; 228b-c et 313f (traité de Lyncée de Samos) ; 226e-f (Diphile).

16. Par exemple Athénée VII 228b-c ; 294b.

17. C. Vatin, « Un tarif de poissons à Delphes », p. 274-280.

18. F. Salviat, C. Vatin, *Inscriptions de Grèce centrale*, p. 95-109 ; E. Lytle, " Fish Lists in the Wilderness", p. 253-303.

19. S. Collin-Bouffier, « La pisciculture dans le monde grec », p. 44-45 : en attendant la vente, elles étaient peut-être gardées dans des bassins communiquant avec le lac. Cf. *etiam*, J. Dumont, *Les animaux dans l'antiquité grecque* p. 248-249. Pour les diverses espèces de poissons, D. W. Thompson, *A Glossary of Greek Fishes (non vidi)*.

20. Athénée VII 285b, d.

21. Hippocrate, *Du Régime* II, XLVIII ; Plutarque, *Préceptes de santé* 18, 131D-132A.

À Athènes, les poissons de bonne qualité s'achètent à l'Agora alors que les autres sont vendus aux Portes, à la limite de la ville, avec les poissons conservés²². Même si on les préfère frais, ils sont surtout consommés séchés ou salés²³ et sont souvent au menu des Grecs en tant qu'*opson*, terme qui désigne l'accompagnement cuisiné servi en même temps que l'aliment principal, galette (*maza*) ou pain (*sitos*) à base d'orge ou de blé. Cette garniture pouvait aussi consister en légumes mais, au fil des siècles, le poisson devient l'*opson* par excellence²⁴. On l'accommode de diverses façons et des cuisiniers écrivent des livres de recettes. L'un des plus connus, Mithaikos, vécut en Sicile à la fin du V^e siècle av. J.-C.²⁵. Peu après Archestratos de Géla rédige *Au plaisir des sens*, sorte de voyage gastronomique en Méditerranée, comprenant des conseils et des recettes, où le poisson tient une grande place.

Le poisson dans un contexte culturel

Les produits de la mer font partie du régime alimentaire de la famille et figurent au menu lors d'occasions particulières, comme les Amphidromies, fête familiale et civique au cours de laquelle le nouveau-né est accueilli officiellement au foyer, cinq ou sept jours après sa naissance. Le menu comprenait, entre autres, des sprats, poulpes et seiches²⁶.

Du poisson était aussi mangé dans un contexte funéraire, ce qui est confirmé notamment par la découverte de récipients contenant des restes de poissons, tel un plat à poissons sicilien trouvé dans une tombe de la nécropole punique de Palerme. Ces plats particuliers, fabriqués surtout aux IV^e et III^e siècles av. J.-C. en Attique ou en Italie méridionale et qui devaient avoir un usage domestique, sont ornés d'animaux marins variés. Le creux central récupérait probablement les jus ou peut-être de la sauce. Dans la région de la mer Noire, de luxueux exemplaires attiques du IV^e siècle av. J.-C. auraient servi lors du banquet funéraire puis auraient été brisés et ensevelis avec les restes du repas. Certains sont ornés de scènes qui évoqueraient la symbolique funéraire accordée au monde marin, comme Europe traversant les flots, enlevée par Zeus métamorphosé en taureau²⁷ (fig. 4).

La consommation de poisson à l'occasion de fêtes locales et de rites religieux est attestée par des preuves matérielles. Par exemple, les analyses ostéologiques ont permis de repérer des restes de petits poissons, d'oursins et de coquillages, dont les plus anciens remontent à la fin du VI^e siècle av. J.-C., dans une des salles à manger du sanctuaire de Déméter et Coré à Corinthe. On suppose que les fidèles les mangeaient en préparations bouillies, frites ou en sauce, lors des repas sacrés en l'honneur des deux déesses²⁸. Quant aux règlementations de Delphes et d'Akraiphia mentionnées plus haut, l'hypothèse selon laquelle elles visaient à éviter une hausse abusive des prix et à assurer le ravitaillement des fidèles à l'occasion de fêtes telles que les Pythia ou les Ptoia suggère que la consommation de poisson était courante dans un contexte festif²⁹.

Le poisson est servi dans un contexte culturel et il peut aussi être une offrande, même si, ne répondant pas aux critères exigés pour le rituel, il est considéré comme un animal

22. Aristophane, *Cavaliers* v. 1247.

23. Le poisson séché ou salé, le *tarichos*, était souvent servi avec des plantes potagères. Pour les salines, de Byzance, d'Asie Mineure ou de Sicile : Athénée III 116a-121e ; VIII 334e-f. Des amphores de type punique du milieu du V^e siècle av. J.-C., trouvées à Corinthe, avaient contenu du poisson salé (E. Lytle, "Fish Lists in the Wilderness", p. 292 n. 158). On consommait aussi le poisson sous forme de garum (Athénée II 67c).

24. Plutarque, *Propos de table* IV 667F-668A; Athénée VII 276e-f.

25. Athénée XII 516c.

26. Athénée II 65c ; IX 370c-d.

27. I. Mc Phee, A. D. Trendall, *Greek Red-figured Fish-plates*, surtout p. 19-22, 29-33, pl. 4 (plat avec Europe, Saint-Pétersbourg, Ermitage B 2392) ; p. 66 n°7, pl.15c (plat avec résidus, Palerme, Mus. 2871/8, 375-350 av. J.-C.).

28. N. Bookidis, "Dining in the Sanctuary of Demeter and Kore at Corinth" p. 38-42. 44-45. Pour d'autres sanctuaires, cf. M. J. Rose, "The Fish Remains", p. 531-532. Cf. etiam D. Mylona, *Fish-eating in Greece*, p. 92-99.

29. S. Collin-Bouffier, « Le poisson dans le monde grec, mets d'élites ? », p. 102.

impropre au sacrifice. Dans l'antiquité grecque, la victime la plus appropriée est un mammifère domestique dont on répand le sang sur l'autel et qu'on découpe en parts attribuées à la divinité, aux prêtres et aux participants, or le poisson est un animal sauvage qui ne saigne pas, ou peu. En outre, la victime doit être capable d'articuler des sons, ce qui n'est pas le cas de la faune aquatique, considérée comme muette. Pourtant, quelques témoignages de sacrifices de poissons nous sont parvenus. Les habitants du dème d'Halai offraient à Poséidon le premier thon de la saison lors d'un sacrifice appelé « fête du thon » (*thunnaion*)³⁰. Les anguilles du lac Copais en Béotie étaient traitées comme les victimes terrestres : elles étaient couronnées de fleurs et saupoudrées de farine avant d'être sacrifiées, selon une coutume ancestrale dont on avait oublié le sens³¹. L'anguille est une offrande de choix, irrésistible même pour un dieu³² mais, plus couramment, on offre à une divinité des poissons plus communs dont une partie est brûlée ou grillée sur l'autel tandis qu'une autre est mangée en son honneur par les participants, par exemple à Lampsaque où des pêcheurs grillent les poissons et font des libations de vin comme pour un sacrifice à Poséidon, à Cos où des petits poissons grillés sont offerts à Héraclès et mangés au cours d'un banquet, ou encore au lac Bolbé où le fretin joue un rôle dans un sacrifice funéraire³³.

La documentation archéozoologique confirme l'existence de restes de poissons dans des contextes rituels malgré les difficultés d'analyse des débris ichthyofauniques, petits et fragiles. Seules les fouilles récentes prennent en compte ce genre de résidus et ce qui subsiste varie en fonction des espèces, aussi notre perception de cette pratique est-elle lacunaire. Certains sites ont cependant fourni des informations intéressantes : à Kommos, en Crète, l'étude des dépôts a révélé des restes de poissons calcinés et mêlés à ceux de mammifères ; à l'Agora d'Athènes, des poissons peuvent avoir fait l'objet d'un holocauste à l'autel d'Aphrodite Ourania³⁴. Ces vestiges sont différents de ceux retrouvés au sanctuaire de Déméter à Corinthe, moins cuits et en relation avec les salles de banquets. Malheureusement, dans bien des cas, il est difficile de déterminer si ces résidus sont ceux d'un sacrifice, d'une offrande ou d'un repas car ils ne diffèrent pas de ceux qui correspondent à la préparation des repas quotidiens et les poissons offerts à une divinité n'étaient pas nécessairement calcinés. Rappelons que des activités purement cultuelles et d'autres plus profanes se côtoient dans les sanctuaires. Cependant, la confrontation entre plusieurs sources, même incomplètes, montre que, sans observer l'abattage et le découpage rituels propres aux mammifères, le partage entre hommes et dieux du produit du sacrifice, ici du poisson, était respecté.

Le dénigrement du poisson

Les poissons sont donc des animaux dignes d'être offerts à une divinité, pourtant leur pêche, et implicitement leur consommation, avaient une connotation négative, ce qui paraît contradictoire. Le modèle homérique semble exclure le poisson de la nourriture des nobles ou, plus exactement, il fait de la viande l'aliment privilégié des héros qui font preuve de piété en consommant la chair du sacrifice³⁵ dans laquelle ils trouvent la force et le courage. Homère se réfère à une société pastorale dans laquelle les troupeaux sont la vraie richesse, mais il n'ignore pas les autres ressources, notamment dans l'*Odyssée* où il utilise à plusieurs reprises l'expression *eidata polla* qui désigne « plusieurs choses à

30. Athénée VII 297e.

31. Athénée VII 297d.

32. Athénée VIII 364d.

33. Athénée VIII 334e-f. Pour les références bibliographiques et les commentaires voir N. Icard, P. Linant de Bellefonds, A.-V. Szabados, *La pêche dans le monde grec et romain*, p. 382.

34. *Ibid.* p. 382 ; M. J. Rose, "The Fish Remains", p. 528, 535 ; D. Reese, "Faunal Remains from the Altar of Aphrodite Ourania, Athens", p. 63-70. Cf. *etiam* D. Lefèvre-Novaro, « Les sacrifices de poissons dans les sanctuaires grecs de l'Âge du Fer » p. 37-52.

35. Alors que le poisson est un aliment quotidien, profane.

manger »³⁶, et il décrit le roi parfait comme celui qui vit selon la justice, favorise la richesse agricole et pastorale et exploite les ressources de la mer³⁷.

C'est parce qu'elle apparaît comme un art fondé sur la tromperie, avec ses pièges et ses leurres, que la pêche souffre parfois d'un jugement négatif. À la *mêtis* (ruse) du pêcheur qui utilise des mouches³⁸ et des nasses correspond celle des êtres aquatiques dont c'est l'une des propriétés. Cette rouerie pourrait être illustrée sur la coupe d'Ambrosios (fig. 1) par les instruments du pêcheur et par le poulpe caché dans l'eau au pied du rocher. Platon³⁹ rejette cette activité indigne des futurs citoyens de sa cité idéale, en raison de cette *mêtis*, qui est pourtant une qualité pour de nombreux dieux et héros, tels Hermès et Ulysse. La pêche étant considérée comme une action dévalorisante, il est logique que la consommation de poisson soit un acte répréhensible pour certains. L'abstention de la chair de tous les poissons, ou seulement de quelques espèces, est justifiée par des raisons qui reposent sur des spéculations philosophiques et des traditions populaires plus proches de la superstition que de la religion.

L'un des nombreux arguments avancés pour justifier le rejet du poisson est son impureté car il est un mangeur d'hommes⁴⁰. L'une des grandes craintes des marins et des pêcheurs était de mourir noyés, dévorés par les poissons et par là même, privés de sépulture (fig. 5)⁴¹. Dès Homère, le poisson apparaît comme une créature inquiétante, hostile à l'homme⁴². Ce sentiment perdure dans l'Antiquité et est encore exprimé bien plus tard. Chez Oppien⁴³, les relations entre les hommes et les poissons sont une sorte de guerre, et une épigramme⁴⁴ décrit comme une juste vengeance des poissons le fait qu'ils aient dévoré les mains du cadavre du pêcheur rejeté par la mer. On les accuse aussi d'être scatophages, notamment le rouget. On ne peut donc en manger sans devenir soi-même scatophage ou anthropophage, idée qui se cache plus ou moins derrière la prohibition religieuse contre certaines espèces, attribuée aux Pythagoriciens⁴⁵.

Le rejet du poisson se place dans le contexte plus général de la crainte de la mer appréhendée comme un monde différent où l'humain n'a pas sa place, un endroit de non-retour, un accès vers l'Autre Monde⁴⁶. La mer est un élément étranger qu'on ne peut aborder qu'en état de pureté comme le montrent les nombreux interdits qu'il faut respecter en bateau, et ceux qui naviguent, commercent ou pêchent affrontent un monde de risques, risque de mort mais aussi de corruption morale. La seule richesse honorable est celle qui vient de la terre cultivée par l'homme dans une société organisée, alors que celle qui provient de la mer est liée à l'idée d'aubaine imméritée. La capture du poisson, qui n'est pas un acte contrôlé totalement par l'humain, est un symbole de hasard.

La notion de justice envers les animaux est également l'un des arguments avancés pour refuser la nourriture carnée. L'on attribue généralement à Pythagore la règle selon laquelle on ne doit pas nuire à un animal qui ne cause aucun tort à l'espèce humaine,

36. S. Sherratt, "Feasting in Homeric Epic", p. 305.

37. *Odyssée* XIX 109-114.

38. M. Detienne, J.-P. Vernant, *Les ruses de l'intelligence*, p.32-57 ; N. Lubchansky, « Le pêcheur et la mêtis », p. 126-129. Pour les appâts, voir Elieen XII 43.

39. *Lois* 823d-824a.

40. Athénée 163d, 310e : tout poisson mange avec plaisir la chair humaine lorsqu'il en trouve. Elieen. II 41 : les rougets mangent aussi bien des cadavres d'homme que de poisson ; ils ont une prédilection pour ce qui est impur et nauséabond.

41. Cratère de Pithécusses, Lacco Ameno, Mus. 168813, fin de l'époque géométrique : la scène de naufrage avec un poisson dévoreur illustre cette peur. Athénée VI 226f : qu'ils soient vivants ou morts, les poissons sont les ennemis des hommes. Dès qu'un bateau chavire, ils se saisissent de tout homme tombé à l'eau.

42. *Iliade* XXI 122-127 : « Va t'en donc reposer là-bas chez les poissons. Ils lècheront le sang de ta blessure sans s'en émouvoir. » (trad. P. Mazon).

43. *Halieutiques* III.

44. *Anthologie Palatine* VII 294.

45. Diogène Laërce VIII 19 et 33. Les diverses raisons pour lesquelles les Pythagoriciens s'abstiennent de poisson sont exposées par Plutarque dans « Pourquoi les poissons sont ceux des animaux dont les Pythagoriciens s'abstenaient le plus soigneusement », *Moralia* VIII 8, 728D-730E.

46. Julien, *Sur la Mère des Dieux* 176B-D : plongés dans les profondeurs, leur nature chthonienne les rend inadaptés au sacrifice alimentaire.

comme le bœuf ou le mouton, alors que ceux qui commettent des injustices envers les hommes et les dieux, comme le porc et le bouc qui ont offensé Déméter et Dionysos, ont été les premiers animaux sacrifiés. Le poisson ne causant aucun désagrément à l'homme, le pêcher est une injustice et les philosophes doivent s'abstenir de sa chair. L'homme et le poisson sont aussi liés par le fait qu'ils naissent tous deux dans l'élément liquide. C'est pourquoi certains prêtres, comme ceux de Poséidon à Leptis, ne consomment rien qui vient de la mer.⁴⁷

Une caractéristique de la Grèce ancienne est que les restrictions alimentaires n'y sont jamais généralisées et varient selon les lieux, les divinités concernées ou les espèces de poissons. Il est sacrilège de consommer des animaux qui ont des liens privilégiés avec les hommes ou les dieux, tel le dauphin, proche de nombreuses divinités parmi lesquelles Apollon et Poséidon, et à qui l'on prête des qualités humaines. Le chasser est un crime qui rejaillit sur toute la famille⁴⁸. Le poisson-pilote (*pompilos*) est lié à plusieurs divinités protectrices des marins : consacré à Poséidon, aimé des Dieux de Samothrace, il serait né d'Ouranos en même temps qu'Aphrodite⁴⁹. Il guide les bateaux et symbolise la protection divine, aussi sa consommation entraîne-t-elle un châtement divin : pour en avoir mangé le pêcheur Epopeus est avalé par un monstre marin⁵⁰. Il fait partie de ces « poissons sacrés » qui, selon Pythagore, ne doivent pas être mangés, car les hommes et les dieux ne peuvent avoir les mêmes privilèges ni les mêmes nourritures⁵¹. Toutefois le sens premier de l'adjectif *hiéros* est « puissant », « fort », l'expression *hiéros ichtys* ne désigne donc pas toujours un « poisson sacré », mais simplement un poisson d'une taille remarquable, ce qui n'interdit pas alors de le manger.

Nombre de divinités ou de héros ont un lien avec la faune marine et certains animaux leur sont consacrés pour des raisons diverses : leur forme, leur couleur, leur nom ou leur comportement⁵². Un exemple caractéristique est celui du rouget, tantôt tabou, tantôt offrande privilégiée. En tant que poisson chasseur, il est consacré et offert à Artémis, déesse de tous les filets, de chasse et de pêche, mais il est aussi sacrifié à Hécate en raison de son nom (*trigla*) qui évoque la triple forme de cette déesse infernale. Il est banni de plusieurs cultes qui exigent la pureté, comme celui de Trophonios ou celui des déesses éleusiniennes, selon les uns parce qu'il est impur, selon les autres parce qu'il inspire le respect en tant que chasseur du « lièvre marin », réputé porteur d'un poison mortel⁵³. Ni les initiés d'Eleusis, ni la prêtresse d'Héra à Argos n'ont donc le droit de le consommer⁵⁴.

Un peu partout dans le monde grec existent des interdictions locales qui concernent souvent des points d'eau ou des bassins appartenant à une divinité, comme la source de Pharai en Achaïe, consacrée à Hermès ou la fontaine Aréthuse à Syracuse dont les poissons sont interdits au commun des mortels. Le contrevenant s'exposait à de graves malheurs ainsi que le rappelle Diodore (V 3, 5) : de son temps encore, personne n'osait toucher aux nombreux et beaux poissons de cette source parce qu'ils étaient sacrés et inviolables, ceux qui en temps de guerre avaient osé en manger ont été frappés de malheurs extraordinaires par la divinité. L'individu qui viole l'interdiction est menacé d'être métamorphosé, comme à Aigiai en Laconie, où l'on est changé en lotte si l'on dérange les poissons du lac proche d'un sanctuaire de Poséidon (Pausanias III 21, 5), ou

47. Cf. Plutarque n. 45.

48. Oppien, *Halieutiques* V 416–588: la pêche des dauphins est réprouvée par les dieux et les proches de celui qui aurait osé la faire seraient contaminés par ce crime.

49. Athénée VII 282f.

50. Elieen XV 23; Athénée VII 283b.

51. Diogène Laërce VIII 34.

52. Athénée VII 325. 328a–b. M. J. Rose, "The Fish Remains", p. 521–528; N. Icard, P. Linant de Bellefonds, A.-V. Szabados, *La pêche dans le monde grec et romain*, p. 385.

53. Athénée VII 325e (Trophonios); 325a–c : le rouget est enfant d'Artémis. « La trigle [rouget] est dédiée à Hécate car son nom a un point commun avec elle. C'est en effet la déesse des trois routes et on lui offre des repas le trentième jour de chaque mois... Hégésandre de Delphes dit qu'aux fêtes d'Artémis, on transporte une trigle parce qu'on pense qu'elle attrape et élimine scrupuleusement les lièvres de mer, qui sont des poissons mortels. C'est pourquoi, comme son action est utile aux hommes, on consacre ce poisson chasseur à la déesse chasserresse. » (trad. B. Louyest, *Mots de poissons*, p. 209).

54. Plutarque, *De l'intelligence des animaux* 35, 11 = 983F ; Elieen IX 51 et 65.

bien on finit dévoré par les poissons. C'est le sort qui attend celui qui vole un poisson du sanctuaire d'Artémis à Smyrne ; là une inscription⁵⁵ précise que lorsqu'un de ces poissons meurt, il doit être brûlé⁵⁶ sur l'autel de la déesse, ce qui renforce le caractère de propriété divine et fait de l'autel une sorte de bûcher funéraire⁵⁷. L'interdiction ne touche généralement pas les desservants du culte : près d'Eleusis, les prêtres seuls avaient le droit de pêcher dans les deux étangs d'eau saumâtre, les *Rheitoi*, consacrés à Déméter et Coré (Pausanias I 38, 1).

Cette relation particulière entre les poissons « consacrés » et le clergé, les permissions ou limitations imposées au personnel de culte, les abstinences, concernent surtout des divinités orientales, notamment la Déesse Syrienne dont le culte s'était étendu jusqu'à Délos. Cette déesse, dont l'attribut majeur est le poisson, et parfois considérée comme une déesse-poisson, protège ces animaux dont elle refuse l'offrande et interdit aux hommes d'en manger sous peine de grandes souffrances⁵⁸. Selon une superstition rapportée par Plutarque⁵⁹, les gens sont convaincus que la déesse ronge les jambes, brûle le corps d'ulcères et détruit le foie de ceux qui ont mangé des poissons lui appartenant. Ces mêmes désagréments physiques sont rappelés par Ménandre qui précise que :

« Quand il advient qu'ils [les Syriens] mangent du poisson, par suite de quelque intempérance, ils voient leurs pieds, leur ventre se gonfler. Ils revêtent alors un cilice et au bord du chemin s'assoient, sur du fumier, apaisant la déesse par tant d'humilité. »⁶⁰

Seuls les prêtres ont le droit, rituellement, de manger les poissons préparés chaque jour pour elle, dans une forme de communion avec la divinité dont ils absorbent en quelque sorte la chair⁶¹. Ces prohibitions strictes relèvent de pratiques orientales et correspondent peu au monde grec où l'on s'arrange avec une loi sacrée souvent mal comprise, comme le suggèrent les témoignages contradictoires relatifs à ce culte et à ses interdits. Ainsi à Délos, l'interdiction de poisson en relation avec ce culte était aménagée et limitée à deux jours car c'était une nourriture ordinaire pour les Déliens⁶².

Arguments philosophiques et sociaux contre la consommation de poisson

Pour déprécier le poisson les philosophes font aussi appel à la morale : c'est un mets de luxe, associé à la luxure. Cet aliment est particulièrement apprécié dans les banquets masculins où des hétaires sont présentes. Il est le symbole de la *tryphè* (mollesse) reprochée aux Grecs d'Orient comme à ceux d'Occident, régions où le poisson tient une place importante, tant dans le culte que dans la gastronomie. Pour un Grec de Grèce propre, ces pratiques ne correspondent pas à sa conception de la normalité en matière de comportement alimentaire.

L'argument est construit autour de l'achat d'espèces chères par une classe aisée. Le poisson est souvent présenté comme un produit coûteux pour lequel on est prêt à

55. *ISmyrna* II 1, n° 735. I^{er} siècle av. J.-C.

56. *karpousthô* signifie brûler totalement mais aussi faire une offrande.

57. S. Collin-Bouffier, « La pisciculture dans le monde grec », p. 42 : c'était aussi une façon d'éviter la souillure, y compris au sens propre : éviter la contamination du bassin.

58. W. Burkert, *Homo Necans* p. 235-237. L'histoire de la Déesse Syrienne, appelée aussi Atargatis ou plus rarement Derkétos, est rapportée, avec de nombreuses variantes, par plusieurs auteurs. Selon Athénée VIII 346c-e, elle aurait été une mauvaise reine qui se réservait la consommation de poisson et l'interdisait à tous les autres ; avec son fils Ichthys, elle fut jetée dans le lac Ascalon où ils furent dévorés par les poissons : l'opsophage est condamné à être mangé. Selon Diodore II 4, 2-4, elle se jeta elle-même dans le lac et se transforma en poisson.

59. *De la superstition* 10, 170C.

60. Ménandre dans Porphyre *De l'abstinence* IV 15 (trad. M. Patillon, A. Segonds).

61. Athénée VIII 346d-e.

62. M.-F. Baslez, *Recherches sur les conditions de pénétration et de diffusion des religions orientales à Délos*, p. 220-221.

« manger son héritage »⁶³. La façon d'acheter de certains consommateurs est ostentatoire et apparaît comme un marqueur social. Pour manifester sa situation élevée, on s'affiche au marché au poisson et on sert des espèces coûteuses à ses invités. Aussi celui qui achète du poisson à n'importe quel prix et semble vivre au-dessus de ses moyens est-il soupçonné d'avoir commis des méfaits pour assouvir sa passion⁶⁴.

La gourmandise sert d'argument aux orateurs pour dénoncer l'intempérance d'hommes politiques dans des réquisitoires. Eschine accuse Timarque d'être un débauché qui se prostitue et fait de folles dépenses au marché au poisson⁶⁵. Démosthène prétend que Philocrate a trahi sa patrie en faveur des Macédoniens pour une somme d'argent considérable dépensée en prostituées et en poissons⁶⁶. Prostituées et poissons sont des symboles de débauche utilisés pour mettre en relief l'immoralité et le manque de contrôle de personnes publiques dont l'attitude se rapproche de celle des tyrans de Grande-Grèce et d'Orient. Leur ambition est mise en parallèle avec leurs excès, notamment leur goût pour les mets luxueux. Pour les orateurs et les poètes comiques, comme Aristophane⁶⁷, une consommation excessive de poisson, et surtout de poissons chers, symbolise l'idéologie antidémocrate et la corruption⁶⁸, l'argent utilisé pour acheter du poisson étant détourné d'autres dépenses utiles pour la communauté.

Dans cette approche, qui ne concerne pas la consommation courante de produits de la mer par le peuple mais vise à critiquer une élite, le poisson est lié à l'idée de tyrannie et de décadence morale et sociale. Au IV^e siècle av. J.-C., après la guerre du Péloponnèse qui a vu le déclin des fortunes traditionnelles athéniennes, le poisson est un mets apprécié et coûteux, d'où peut-être le besoin de fixer les prix pour préserver la paix sociale. Cet engouement pour cet aliment est critiqué par les conservateurs, tel Xénophon⁶⁹ qui rapporte les propos de Socrate et associe mangeur de poissons (*opsophagistos*) et paresseux (*blakistatos*). Pour lui, ces goûts nouveaux écartent le citoyen des vraies valeurs fondées sur le respect et le travail de la terre. Consommé surtout par la classe moyenne urbaine, le poisson est peu répandu dans les campagnes et peu apprécié de l'aristocratie traditionnelle, celle qui offre dans les banquets publics des produits de la terre et la viande du sacrifice. Les produits de la mer occupent un espace idéologique particulier, en opposition avec l'idéal aristocratique d'autosuffisance de l'*oikos* et l'économie traditionnelle d'échange. Au marché, le riche, celui qui préfère les jouissances immédiates à la préservation du patrimoine, supprime l'aristocrate. Le poisson devient le symbole des désaccords entre les élites foncières conservatrices et les parvenus qui profitent du marché d'échanges.

Revenons au repas grec composé de céréales ou de pain et d'un accompagnement cuisiné (*opson*), selon une conception binaire de l'alimentation, conception pratique mais aussi intellectuelle. L'*opson* est un élément à la fois nécessaire et superflu, complément du pain en même temps que garniture liée à la notion de plaisir (Platon, *République* II 372). Rompre l'équilibre entre ces deux éléments du repas peut mener à l'excès, à la passion, voire au désordre et au renversement de l'ordre constitué. Reproduisant des jugements de valeur répandus, les comédies et les plaidoiries dénoncent la conduite déviante d'individus asservis à leur appétit en prenant comme symboles de ce dérèglement des mœurs les amateurs immodérés de poisson. Dépeints comme des gloutons incapables de se contrôler, mangeant du poisson brûlant, sans pain, engloutissant des tranches de poisson à l'Agora même ou prenant le plat pour eux seuls, ils s'écartent de la mesure

63. Eschine, *Contre Timarque* 95-99. Athénée IV 166c, VI 227a (les poissons ruinent ceux qui les achètent et ces derniers finissent réduits à la mendicité). R. Nadeau, *Manières de table*, p.388-393.

64. Athénée VI 227d-e; 228b.

65. *Contre Timarque* 65.

66. *Sur les forfaitures de l'ambassade* XIX 229; Athénée VIII 343f.

67. *Guêpes* v. 488-499; *Cavaliers* v. 864-867; 1177.

68. Voir J. Davidson, "Fish, Sex and Revolution in Athens", p. 53-66.

69. *Mémorables* III 14.

propre à l'homme libre, dont l'équilibre entre l'*opson* et le pain est l'expression et ils transgressent la règle du partage, qui est le fondement du lien social⁷⁰.

Loin d'être méprisé, le poisson fait partie des nourritures dont les connotations sociales et religieuses sont très marquées. Il est pour les uns une ressource indispensable, pour d'autres un aliment-symbole sur lequel s'appuient des discours moralisateurs, philosophiques, politiques. La goinfrerie ou la prodigalité des amateurs de poisson sert à dénoncer une attitude asociale, la faiblesse à l'égard des passions, la *tryphé* (mollesse), auxquelles on oppose la vertu, seule digne du citoyen. La culture alimentaire grecque connaît peu d'interdictions totales, plutôt des restrictions qui varient selon les contextes et qui obéissent à des exigences culturelles ou conceptuelles dans lesquelles est sous-jacente l'idée de mesure en tout, de démocratie, chère à l'esprit grec.

Résumé

L'étude de la documentation archéologique, iconographique et textuelle révèle une image paradoxale de la consommation de poisson dans l'antiquité grecque. S'il apparaît que la pêche offrait une ressource alimentaire non négligeable et jouait un rôle important dans l'économie des cités côtières ou des sanctuaires, la tradition littéraire fait du poisson une nourriture de survie, liée à la pauvreté, voire à la barbarie, en opposition au régime des héros composé de viande et de pain, deux aliments liés au sacrifice et à la civilisation.

Plusieurs philosophes, notamment les Pythagoriciens, répugnent à la consommation de poisson, parce qu'impur ou trop proche de l'homme. Des motifs religieux ont aussi mené à l'interdiction ou à la réglementation de la consommation d'espèces aquatiques en raison du lien qu'elles avaient avec des divinités telles Hécate ou Artémis. Les notions de poissons « sacrés » et « consacrés » sont en effet répandues tout autour de la Méditerranée. À ces interdictions souvent locales s'ajoutent des limitations imposées au personnel de culte ou des abstinences temporaires comme à Délos.

Sources antiques

Sauf mention particulière, toutes les références aux textes anciens sont celles publiées par Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Paris.

Anthologie Palatine VI, trad. Pierre Waltz, 1931.

Anthologie Palatine VII, trad. Alphonse Desrousseaux *et al.*, 1960.

ARISTOPHANE, *Guêpes*, trad. Hilaire Van Daele, 1985.

ARISTOPHANE, *Cavaliers*, trad. Hilaire Van Daele, 1980.

ARISTOTE, *Rhétorique* I, trad. Médéric Dufour, 1960.

ATHENAEUS, *The Deipnosophists*, trad. Charles Burton Gulick, Cambridge (Mass.), Harvard University Press (Loeb Classical Library) 1961 – 1971.

DÉMOSTHÈNE, *Plaidoyers politiques III. Sur les forfaitures de l'Ambassade*, trad. Georges Mathieu, 1972.

DIODORE de Sicile, *Bibliothèque historique* III, trad. Bibiane Bommelaer, 1989.

70. Athénée I 5e-f et XII 549a (un glouton habitue sa main et sa bouche à la chaleur pour manger le premier et s'emparer des meilleurs morceaux) ; VII 298e ; VIII 340d ; 343b ; 344a-b ; 345c-d.

DIOGÈNE LAËRCE, *Vies et doctrines des philosophes illustres* (Marie-Odile Goulet-Cazé éd.) trad. J.-F. Balaudé, L. Brisson. Paris, Le livre de poche 1999.

ELIEN, *La personnalité des animaux*, trad. Arnaud Zucker. Paris, Les Belles Lettres (La roue à livres) 2004.

ESCHINE, *Contre Timarque*, trad. Victor Martin, Guy de Budé, 1973.

HIPPOCRATE, *Du Régime*, trad. Robert Joly, 1967.

HOMÈRE, *Iliade*, trad. Paul Mazon, 1970 – 1974 (4 vol.).

HOMÈRE, *Odyssée*, trad. Victor Bérard, 1967 – 1974 (3 vol.).

JULIEN, *Sur la Mère des Dieux*, trad. Gabriel Rochefort, 1963.

OPPIEN, *Halieutica*, trad. A. W. Mair, Cambridge (Mass.), Harvard University Press (Loeb Classical Library) 1963.

PLATON, *Lois*, trad. Auguste Diès, 1956.

PLUTARQUE, *Préceptes de santé et De la superstition = Moralia, traités 10 et 11*, trad. Jean Defradas, 1985.

PLUTARQUE, *L'intelligence des animaux = Moralia, traité 63*, trad. Jean Bouffartigue, 2012.

PLUTARQUE, *Propos de table IV*, trad. François Fuhrmann, 1978.

PLUTARQUE, *Propos de table VIII*, trad. Françoise Frazier, 1996.

PORPHYRE *De l'abstinence*, trad. Michel Patillon, Alain Segonds, 1995.

STRABON, *Geography XIV*, trad. Horace Leonard Jones, (Mass.), Harvard University Press (Loeb Classical Library) 1960.

XÉNOPHON, *Mémorables III*, trad. Louis-André Dorion, 2011.

Bibliographie

BASLEZ M.-F. 1977, *Recherches sur les conditions de pénétration et de diffusion des religions orientales à Délos*, Paris, École normale supérieure.

BOARDMAN J. 1989, Herakles at Sea dans CAIN H.-U., GABELMANN H. et SALZMANN D. (dir.), *Festschrift für Nikolaus Himmelmann*, Mainz am Rhein, P. von Zabern, p. 191-195.

BOOKIDIS N. 1999, Dining in the Sanctuary of Demeter and Kore at Corinth, *Hesperia*, vol. 68, p. 1-54.

BURKERT W. 2005, *Homo Necans. Rites sacrificiels et mythes de la Grèce ancienne*, Paris, Les Belles Lettres.

CHAMAY J. 1976, Une scène de la vie quotidienne sur une péliké du peintre de Sylée, *Genava*, vol. 24, p. 281-290.

COLLIN-BOUFFIER S. 1999, La pisciculture dans le monde grec. État de la question, *MEFRA*, vol. 111, p. 37-50.

- COLLIN-BOUFFIER S. 2008, Le poisson dans le monde grec, mets d'élites ? dans *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance. Cahiers de la Villa Kérylos*, vol. 19, p. 91-121.
- DAVIDSON J. 1993, Fish, Sex and Revolution in Athens, *Classical Quarterly*, vol. 43, p. 53-66.
- DETIENNE M. et VERNANT J.-P. 1974, *Les ruses de l'intelligence. La mètis des Grecs*. Paris, Flammarion, Nouvelle bibliothèque scientifique.
- DUMONT J. 2001, *Les animaux dans l'antiquité grecque*, Paris, l'Harmattan.
- ICARD N. et KAHIL L. 1988, Helene dans LIMC IV, Zurich, Artemis Verlag, p. 498-563.
- ICARD N., LINANT de BELLEFONDS P. et SZABADOS A.-V. 2011, La pêche dans le monde grec et romain, dans *Thesaurus Cultus et Rituum Antiquorum VI*, Los Angeles, Getty Publications, p. 379-387.
- LEFÈVRE-NOVARO D. 2010, Les sacrifices de poissons dans les sanctuaires grecs de l'Âge du Fer, *Kernos*, vol. 23 p. 37-52.
- LOUYEST B. 2009, *Mots de poissons : le banquet des sophistes, livres 6 et 7, d'Athénée de Naucratis*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- LUBTCHANSKY N. 1998, Le pêcheur et la mètis. Pêche et statut social en Italie centrale à l'époque archaïque, *MEFRA*, vol. 110, p. 111-146.
- LYTLE E. 2010, Fish Lists in the Wilderness. The Social and Economic History of a Boiotian Price Decree, *Hesperia*, vol. 79, p. 253-303.
- MYLONA D. 2008, *Fish-eating in Greece from the fifth century B.C to the seventh century A.D.* Oxford, Archaeopress.
- NADEAU R. 2010, *Les manières de table dans le monde grec*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Mc PHEE I. et TRENDALL, A. 1987, *Greek Red-figured Fish-plates*, Basel, Steiner.
- REESE D. 1989, Faunal Remains from the Altar of Aphrodite Ourania, Athens, *Hesperia*, vol. 58, p. 63-70.
- ROSE, M. 2000, The Fish Remains, dans SHAW J. et SHAW M. (dir.), *Kommos IV. The Greek Sanctuary, Part 1*, Princeton, Princeton University Press, p. 520-560.
- SALVIAT F. et VATIN C. 1971, *Inscriptions de Grèce centrale*, Paris, de Boccard.
- SPARKES B. 1999, A Pretty Kettle of Fish, dans WILKINS J., HARVEY D. et DOBSON M. (dir.), *Food in Antiquity*, University of Exeter Press, p. 152-161.
- SHERRATT S. 2004, Feasting in Homeric Epic, *Hesperia*, vol. 73, p. 301-337.
- THOMPSON D. W. 1947, *A Glossary of Greek Fishes*, Oxford, Oxford University Press.
- VATIN C. 1966, Un tarif de poissons à Delphes, *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. 90, p. 274-280.

Illustrations

Figure 1 : Coupe. Boston MFA 01.8024.



Figure 2 : Lécythe. New York MMA 56.171.33.

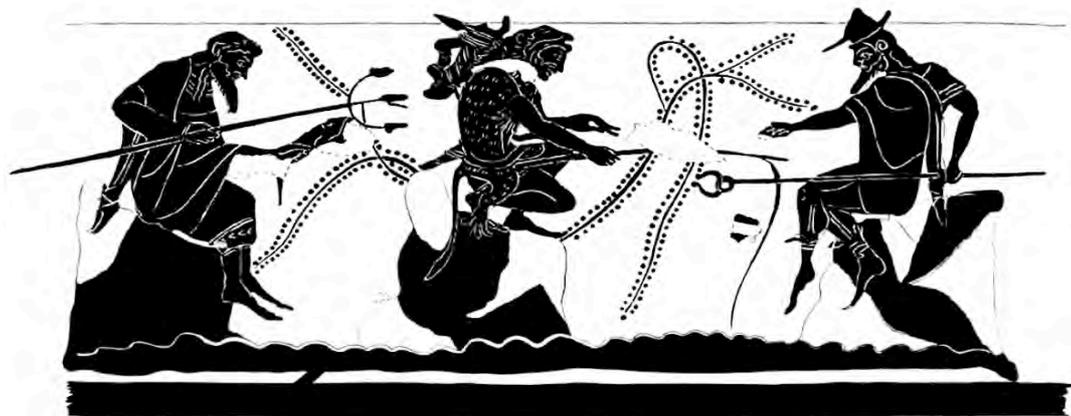


Figure 3 : Péliké. Vienne, Kunsthist. Mus. 3727.



Figure 4 : Plat à poissons. Saint-Pétersbourg, Ermitage B 2392.



Figure 5 : Cratère. Lacco Ameno, Mus. Arch. di Pitheculusae 168813.

